



Audit vente et volontaire : assainissement collectif votre audit sous 48 h !



Qu'est ce qu'un audit d'assainissement ?

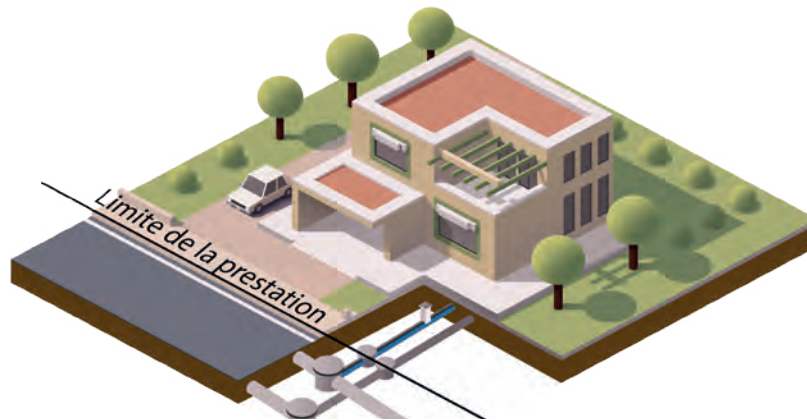
Le document établi par l'expert est basé sur les exigences du règlement d'assainissement communal, Il s'agit d'un audit du réseau privatif de l'assainissement collectif et porte notamment sur la vérification de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que l'état apparent du système.

Il ne s'agit pas d'un certificat de conformité qui ne peut être produit que par les services de la mairie. **Seule les canalisations, regards et éléments d'installation situés sur le terrain privé ainsi que sur le trottoir du bien visuellement accessible seront inspectés.** Pour autant ce rapport est tout à fait valable pour une vente et correspond à la demande de votre notaire qui est de lever les vices cachés.








Votre audit en 48h

Sauf décret passé par la commune sur les assainissements collectifs Allodiagnostic vous propose de réaliser **un audit de l'assainissement de votre bien : du raccordement de votre maison au regard appartenant à la collectivité en 48h** (dans la limite de la chaussée, donc trottoir compris), là où la ville met jusqu'à deux mois à intervenir. Allodiagnostic vous propose d'effectuer l'audit de vos installations en même temps que le dossier de diagnostic technique.

Attention, pour garantir l'intervention de notre expert, il est nécessaire de rendre accessible le regard (connaître son emplacement, couper les branches le masquant, déterrer l'accès...)



Cet audit vous permet de :

-  Vérifier l'existence de l'installation
-  Identifier et localiser les équipements d'assainissement
-  Vérifier la séparation des eaux sur les parties privées
-  Repérer les défauts d'usure ou d'entretien
-  Vérifier le bon fonctionnement des installations
-  Vérifier le respect des normes en vigueur sur la partie privative
-  Vérifier que l'installation ne présente pas de risque pour la santé ou l'environnement

Le saviez-vous

Attention, si ce document n'est pas fourni lors de la vente, celle-ci peut tout simplement se trouver annulée. Une baisse du prix de vente ou la mise aux normes du raccordement à l'égout peut également être réclamée par le nouveau propriétaire. La durée de validité de cet audit est de 3 ans.



#Pourunmondemeilleur



Vos Diagnostics au meilleur prix et avec vos rapports sous 24h !